



LMF/FE/LL/EC/2021-226

Décision portant attribution de compétence et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et du Centre Hospitalier de Fismes,

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims;
- VU la convention de direction commune du 4 août 2021 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims et le Centre Hospitalier de Fismes.

<u>Décide</u>:

<u>Article 1</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie TADYSZAK, Madame Lydie VALLET-TADEUSZ, Pharmacien Adjoint, est chargée de la gestion de la Pharmacie à Usage Intérieur du Centre Hospitalier de Fismes.

Article 2 : Une délégation de signature est donnée à Madame Lydie VALLET-TADEUSZ pour tous documents afférents aux approvisionnements du Centre Hospitalier de Fismes en matière de dispositifs médicaux et de médicaments.

Article 3 : Le périmètre de cette délégation n'inclut pas les signatures des pièces afférentes à la passation des marchés publics.

Article 4 : Le délégataire rend compte à échéance régulière au déléguant des actes réalisés.

Article 5: La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 20 septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature référencée LMF/FE/LL/EC/2021-226 le . Le J. 24 / Lo Zd :.....:

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Lydie VALLET- TADEUSZ	PH	2. V.	